

## Non, Madame la Présidente, vous n'êtes pas la mère des accusés, vous êtes leur justicière

Madame la Présidente,

Voilà deux mois que vous êtes sous les feux de la rampe, alimentant l'actualité quotidienne, bien mornes par ailleurs. Depuis que vous avez été désignée pour diriger le procès de ce que l'on appelle «l'affaire du siècle», c'est-à-dire l'affaire Khalifa, vous êtes devenue la coqueluche des médias à tel point que tout le monde a aujourd'hui l'impression de vous connaître, même ceux qui, comme moi, ne vous ont jamais vue. Juges, avocats ou journalistes ne tarissent pas d'éloges sur vous, allant parfois jusqu'à passer outre leur devoir de réserve. Et cette avalanche de compliments a commencé avant même l'ouverture du procès. C'est dire que les esprits étaient préparés à bien vous accueillir. Pourquoi pas ? Dans ce pays de plus en plus déserté par ses élites et sa substance, et où la médiocrité est érigée en critère de promotion sociale, nous avons si rarement l'occasion de nous extasier devant le mérite ou la compétence.

Il est vrai que le procès que vous dirigez, « d'une main de maître » dit-on, n'est pas une affaire ordinaire. Il ne s'agit pas ici de juger un vulgaire escroc de petite envergure, mais de juger l'homme qui n'a pas seulement fait rêver des centaines de jeunes qui se voyaient, eux aussi, héros de success stories à l'allure de contes de fées, mais qui a aussi fait fantasmer des cohortes de hauts dirigeants de l'Etat, heureux quant à eux, de profiter de ses largesses. Ceux-là ont dépassé l'âge des rêves fous et ils sont trop véreux pour croire aux contes de fées mais ils croient aux preuves d'amitié sonnantes et trébuchantes. Quitte pour cela, à ce qu'ils jouent avec les deniers publics et qu'ils dilapident les économies des retraités et des travailleurs. Mais qui, dans ce pays, se soucie encore du bien public ?

En vérité, vous savez bien, Madame la Présidente, que le dossier que vous avez entre les mains n'est pas celui de Moumen Khalifa, mais du système politico-économique algérien. Oui, Madame, et ce n'est pas une mince affaire. D'où vos pleurs. C'est le procès de ceux qui l'ont fait roi et qui ont permis par leur silence, leur complicité, leur mauvaise foi, leur incurie, leur avidité et leur incompétence d'en arriver là. Sauf que ceux-là étaient les grands absents de Bled.

Oui, Madame la Présidente, ces absents devraient être jugés pour HAUTE TRAHISON. Et je pèse mes mots.

Comment en effet pourriez-vous condamner un cadre pour avoir accepté une minable carte de thalassothérapie quand d'autres disposaient à volonté de Mastercards et de cartes Gold sans avoir même un compte bancaire ? Comment pourriez-vous emprisonner des gens pour avoir bénéficié d'un crédit de quelques millions de centimes quand d'autres ont eu droit à des milliards sans même un reçu ? Certains ont même eu des promotions enviables...

Oui, Madame la Présidente, ayant déjà eu moi-même affaire à la justice de notre pays, je sais qu'elle n'est pas toujours du côté de la victime. Surtout si les coupables sont des ministres et des hauts responsables de l'Etat. Je comprends alors que vous ayez envie de pleurer. Mais ne vous contentez pas de cela. Ne donnez pas l'occasion à ceux qui pensent qu'une femme ne peut pas être juge de croire qu'ils ont raison. Dans une affaire comme celle-ci, n'importe quel magistrat y laisserait des plumes. C'est sans doute pour cette raison que le choix a porté sur une femme. On sait depuis longtemps que dans ce pays machiste, les affaires les plus délicates sont souvent confiées aux femmes. On peut avancer que votre avenir se joue ici, Madame. Ce n'est pas le moindre de vos actes de courage que d'avoir accepté cette mission. A ce titre, je vous admire. Même si j'avoue avoir été étonné lorsqu'une première fois, vous avez perdu le contrôle de vos nerfs et avez quitté la salle en pleine séance, ne cachant pas vos larmes. Mais là, après tout, vous n'aviez fait que montrer que vous n'étiez pas une machine bien formée et figée dans son arrêt de renvoi. Tout le monde a été sensible à la fatigue et à l'excès de pressions qui pesaient sur vos épaules.

Mais, là où mon étonnement a fait place à l'affliction, c'est lorsque, oubliant votre robe de magistrat, vous vous déclarez «mère de tous les accusés». Non, Madame la Présidente, vous n'êtes la mère que de vos enfants. Les accusés ont chacun leur mère qui pleure loin des médias.

Ce que l'on attend de vous, Madame la Présidente, ce n'est pas de pleurer dans les tribunaux jusqu'à contaminer toute une assistance (procureur compris, c'est dire !) qui a visiblement le cœur gros et qui semblait attendre l'occasion de le vider. Permettez-moi de penser, Madame la Présidente, que ce spectacle n'est pas digne d'un tribunal moderne. Là où l'on s'attend à un jugement rationnel, basé sur la recherche de la justice et de l'équité, on a eu droit à une démonstration de l'archaïsme qui prévaut dans nos relations sociales. Ce psychodrame de mauvais goût me rappelle des souvenirs pas très lointains, où des prédicateurs de malheur faisaient sangloter les foules dans les stades, sous des slogans écrits au laser dans le ciel. Oui, Madame, vous savez bien ou nous a menés l'appel à l'émotion au lieu de l'intelligence : à la barbarie et à la «tragédie nationale». Ce qu'attendent de vous les mères des accusés, ce n'est pas de prendre leur place auprès de leurs enfants, mais d'exercer pleinement le pouvoir que vous confère la loi et pour lequel vous êtes payée. QUE VOUS DISIEZ LE DROIT. Tout simplement. En votre âme et conscience et surtout en appliquant la loi. Vous êtes officiellement et réglementairement une justicière. Au sens le plus noble du terme. Rendez la justice, Madame la Présidente !

Baya Gacemi (Journaliste)

## L'EX-PDG D'ALGERIE TELECOM, BRAHIM OUARETS, SE DEFEND «J'ai réhabilité l'opérateur historique»

C'est dans une salle exigüe où les conditions de travail, tant pour les magistrats, les avocats que pour les journalistes ne sont nullement réunies, que s'est ouvert le procès de l'affaire dite «scandale d'Algérie Télécom». C'était hier, en début d'après-midi, au niveau du tribunal correctionnel d'El-Harrach, où pas moins d'une dizaine de personnes sont poursuivies «pour dilapidation de deniers publics et conclusion de contrats contraires à la législation». Parmi ces derniers figurent, l'ex-PDG de l'opérateur historique, M. Brahim Ouarets, des sous-directeurs et des entrepreneurs. Le président du tribunal a fait l'appel à une quinzaine de témoins, alors que la défense est assurée par une vingtaine d'avocats.

Affichant des signes de fatigue, l'expert d'Algérie Télécom était le premier à être entendu par le tribunal correctionnel. Parlant à voix basse, Brahim Ouarets remonte le temps et explique au président du tribunal les circonstances dans lesquelles il a été nommé à la tête d'Algérie Télécom. C'était en 2004, après le départ de Messaoud Chetih qui avait occupé ce poste durant au moins deux années. Ayant à son actif une trentaine d'années d'exercice dans le secteur des télécommunications, le prévenu dira que sa nomination lui a été proposée par l'actuel ministre de la Santé, M. Amar Tou.

A cette époque, ce dernier était à la tête du département des Postes et Télécommunications alors que Brahim Ouarets se trouvait au sein du staff de la direction générale de l'Autorité de régulation (ARPT).

Intervenant tantôt en langue française tantôt en langue arabe, l'ex-PDG explique au président du tribunal les conditions de sa prise de fonction et la situation dans laquelle se trouvait l'opérateur historique. D'une voix basse, il dira que son «entreprise s'est engagée dans un véritable processus d'investissement, dont l'objectif primordial est de réhabiliter le secteur public des télécommunications». «Un secteur, a-t-il ajouté, appelé à faire face à une concurrence sans précédent».

Cette introduction faite, le président du tribunal reprend la parole et demande au prévenu «si en sa qualité de premier res-

pensable d'entreprise il doit procéder à une évaluation des opérations engagées par ses subordonnés ?»

«A travers ce que je lis dans les différents procès-verbaux, nous constatons que le P-dg que vous êtes ne s'intéressait guère à ce qui se passait dans son entreprise. Vous êtes d'un côté et les autres responsables le sont ailleurs, alors que la loi vous oblige en votre qualité de premier responsable de cette entreprise de veiller sur son bon fonctionnement», dira le magistrat. Poussant plus loin son argumentaire, le juge lui demande pourquoi ne pas avoir usé de ses prérogatives pour mettre de l'ordre, surtout lorsque «deux de vos adjoints, en l'occurrence M. Benkhalha et Seniamme s'accusaient mutuellement. Des gens ont perdu huit millions de dinars sans réaliser ce qui leur a été demandé. Mais moi, je vous dis si vous avez véritablement exercé vos pléines prérogatives, vous ne serez jamais ici.» A toutes ces observations, Brahim Ouarets dira : «Il y a des responsables qui sont chargés de ce genre de missions. C'est à ces derniers de me saisir de tout ce qui se passe. Il y avait beaucoup de choses à faire et je ne suis pas dans l'obligation de connaître dans le détail tout ce qui se passait. Il y a des responsables qui sont chargés de ces opérations». L'intervention du représentant du ministère public a été axée notamment sur la somme de 170 millions «qui représente le coût de l'ameublement de votre logement de fonction». Une interrogation que le président du tribunal avait soulevée en premier lieu, tout en demandant au prévenu que «cette question n'était pas destinée pour le toucher dans son amour-propre». L'intervention du parquet ne se limitera pas à la seule question de l'ameublement. Il demande à Brahim Ouarets : «Pourquoi, vous vous n'êtes pas déplacé au complexe Aissat-Idir, situé à la place du 1<sup>er</sup>-Mai pour voir de visu l'évolution des travaux engagés ?» Autant de questions, que l'ex-PDG d'Algérie Télécom a tenté de donner des réponses, rappelant au tribunal correctionnel «qu'Algérie Télécom, une SPA, est régie par des textes spécifiques», avant que le représentant du ministère public ne conclut son intervention en lançant une observation à l'adresse du prévenu lui

signifiant que «le non-contrôle engendre le détournement».

Dans la salle, tous les regards sont suspendus à ce que dira juste après Mokrane Aït Larbi. Un des principaux avocats de Brahim Ouarets. Son intervention redonne au procès une autre tournure et le prévenu se libère. A ce dernier, il lui demande. «Quel était le chiffre d'affaires d'Algérie Télécom avant votre nomination en tant que P-dg et celui de trois années après ? Une question qui a permis au prévenu de retrouver ses propos et de se lancer dans sa défense.

Au total, l'avocat Aït Larbi a posé une dizaine de questions. Des questions qui ont donné suite à des réponses, mettant en évidence «les travaux d'Hercule réalisés par Brahim Ouarets au lendemain de votre nomination à la tête d'Algérie Télécom». En somme, l'intervention de Mokrane Aït Larbi a eu le mérite de recentrer le débat et d'évacuer d'une manière magistrale les observations faites par le président du tribunal et le représentant du ministère public à l'encontre de l'ex-PDG d'Algérie Télécom.

L'audition de ce dernier a duré plus d'une heure trente minutes. Ce n'est que vers les coups de 15h30 que Mebarkia, un autre prévenu et poursuivi dans cette affaire, est entendu par le président du tribunal. Ce dernier occupait le poste de directeur divisionnaire au sein de la direction de l'administration générale et de l'approvisionnement. A ce dernier, le président du tribunal demande pourquoi retrouve-t-on les noms de deux entrepreneurs pour les travaux engagés ? Alors que le parquet l'interroge pourquoi vous avez accepté des factures gonflées ou encore choisi un entrepreneur pour l'installation des climatiseurs, qui n'était pas spécialisé dans le froid ? Autant de questions que le prévenu a rejetées faisant savoir au magistrat que sa responsabilité est définie et que «mon intervention est conforme à la législation».

Au moment où nous mettons sous presse, les auditions des prévenus se poursuivent toujours. Le réquisitoire du représentant du ministère public et les plaidoiries de la défense sont attendus à une heure tardive de la nuit.

Abder Bettache

## MOUSSA TOUATI A LA RADIO ALGERIENNE

### «Le respect du peuple vient d'abord du premier magistrat du pays»

Le Front national algérien (FNA), présidé par M. Moussa Touati, prend de plus en plus d'ampleur et surtout du crédit, au milieu de la bataille électorale des prochaines législatives, prévues le 17 mai prochain. Ayant suscité l'intérêt des médias lourds, entre autre la télévision, le président du FNA cumule les interventions pour faire connaître son programme et mobiliser davantage les sympathisants du parti. Invité hier à l'émission «Fi El Ouadjiha» de la Chaîne 1, M. Touati a dressé un état des lieux sur la gouvernance en Algérie, allant de l'administration jusqu'aux partis politiques. Si ces derniers sont considérés comme des blocs d'intérêt par le FNA, l'administration, elle, est taxée de l'appareil qui promut la fraude et la corruption. Ce n'est sans gêne aucune, que le président du FNA a déclaré que «tous les partis politiques se sont constitués pour protéger des intérêts de certains individus». C'est pourquoi, selon lui, ceux-là se battent et se débattent dans des conflits d'intérêts et des luttes internes que parfois même la justice n'arrive pas à résoudre. «Notre politique est celle du premier arrivé, premier servi», dit-il, en confiant que s'il a choisi de militer dans un parti politique, c'est pour garantir une égalité des chances aux jeunes Algériens, qui ne retrouvent pas leurs aspirations dans les partis existants. Il faut souligner, qu'après huit années d'exercice politique, c'est le premier rendez-vous électoral où le FNA émerge, en l'absence, peut-être d'un débat politique réel. L'invité de la radio ne va pas, en effet, de mort morte pour dénoncer les partis politiques de faire passer leurs intérêts avant ceux de la nation et

des Algériens». Plus tenace dans ses propos, M. Moussa Touati dira même que «le respect du peuple vient d'abord du premier magistrat du pays, des hommes à la tête des institutions de l'Etat, avant que cette culture soit élargie aux partis politiques et au peuple lui-même». L'orateur fait allusion, par ces déclarations, à la loi sur la réconciliation nationale et au traitement de la tragédie nationale, dont les conséquences, dit-il, peuvent surgir violemment un jour. C'est en inscrivant dans les prochaines législatives que le président du FNA laisse libre cours à ses pensées, à ses craintes et appréhensions. Le bilan qui pourrait être fait sur l'exercice de la chambre législative, l'APN en l'occurrence, n'est pas des plus reluisants et même médiocre, de l'avis de M. Touati. «Lorsqu'on sait qu'il y a des lois adoptées et qui n'ont jamais été appliquées, la conclusion est vite faite : le pouvoir est entre les mains de l'administration et du gouvernement exécutif et non pas entre les mains du législateur. L'APN n'a aucun droit de décision», a-t-il martelé. La première chambre parlementaire n'est autre, selon M. Touati, qu'un ensemble de quotas partisans sur lequel le pouvoir exécutif fait semblant d'appliquer la démocratie. «Le Parlement ne porte pas la voix du peuple», indique-t-il. Il illustre ses dires par la pression exercée par le pouvoir exécutif sur les élus de la nation, notamment sur les hauts cadres de l'Etat. M. Touati a relevé que la gouvernance en Algérie a un caractère oral. «Nous sommes le seul pays où des ministres donnent des ordres oralement, suite à quoi des cadres sont déçus de leurs fonctions s'ils n'appli-

quent pas à la lettre ses ordres». Le président du FNA revendique ainsi une loi qui protège les fonctionnaires de l'abus du pouvoir et l'instauration de la culture des échanges écrits entre les responsables et leurs fonctionnaires. En évoquant l'exemple d'El Khalifa Bank, le candidat aux législatives soulignera que ce dossier c'est qu'une goutte d'eau dans un océan. «Il y a des dépassements plus graves et plus terribles que l'affaire Khalifa», dit-il, enchaînant par la question de la transparence de la justice, qui, dit-il «n'est pas neutre, ni indépendante dans ses jugements et qu'elle subit par ailleurs des pressions». Revenant aux ambitions du parti, M. Touati espère voir les jeunes investir le monde de la politique, car, dit-il, «c'est eux qui porteront le flambeau d'une Algérie démocratique».

Rosa Mansouri

## JIJEL

### La SNTE, cible des terroristes à Sidi Abdelaziz

Un train de marchandises de la SNTE venant de Skikda et se dirigeant à la gare intermodale de Bazoul (Jijel) a été la cible hier en fin d'après-midi, vers 16h30, d'un acte terroriste après l'explosion d'un engin artisanal placé à même la voie ferrée au niveau de la commune de Sidi-Abdelaziz (25 km à l'est de Jijel). Hormis la voie ferrée qui a été plus ou moins endommagée, notre source indique que le train de marchandises n'aurait subi aucun dommage.

F. M.